

ATTESTATION D'EXPOSITION

(Etablie en référence à l'arrêté du 28 février 1995, au décret du 07 février 1996 et au décret du 01 janvier 2001)

Délivrée le :

Identification

Nom prénom _____ Date de naissance _____ 5 premiers chiffres du N° SS _____
Chef de service A Le Signature _____
Médecin de prévention A Le Signature _____

Poste occupé : agent d'atelier, garage (domaine terrestre, fluvial, maritime, aérien) Du..... au

L'agent a pu effectuer un travail polyvalent ou spécialisé (*barrer la mention inutile*) comportant les tâches suivantes (sélectionner les tâches effectuées par l'agent)

Mécanique VL	Mécanique bateau	Chaudronnerie	Carrosserie
Mécanique PL		Station service	peinture

Les expositions ont pu être multiples, parfois intermittentes, voire ponctuelles. L'évaluation du risque réel est difficilement mesurable.

Sont recensés ci après les principaux produits ou procédés ayant pu être utilisés à ce poste de travail et susceptibles d'exposer l'agent à un cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction ou à un produit chimique très toxique, toxique, nocif, irritant, corrosif, sensibilisant.

Attestation à rappeler au médecin traitant ou au spécialiste en cas d'apparition d'une pathologie durable.

Produits ou procédés potentiellement utilisés	Composition des produits susceptibles d'avoir été utilisés	Mesures de prévention théoriquement à disposition (Collective, EPI)	Evaluation ou mesures de niveau d'exposition. Si effectué, date et résultat	Surveillance post professionnelle ou post exposition réglementaire
Soudage Oxycoupage	Composition possible des fumées de soudage: cadmium, fer, chromeIV, silice, nickel, béryllium, sélénium, plomb, cobalt, cuivre...			Si expo aux fumées ou poussières d'oxyde de fer : examen clinique, RP tous les 2 ans.
Diluants, solvants Nettoyage de pièce, Diluant peinture Décapant peinture Nettoyant goudron Antigel Dégrippant Antifigeant Fluide freins	Tous types de solvants Hydrocarbures non substitués (solvants pétroliers) <u>Aromatiques</u> Benzène, toluène, xylène, styrène, <u>Aliphatiques</u> : hexane, Mélanges complexes : solvants naphtha, white spirit, essence de térébenthine... Hydrocarbures halogénés <u>Solvants aliphatiques ou aromatiques chlorés</u> : <u>Aliphatiques chlorés et fluorés</u> : cfc, fréons Solvants oxygénés : alcool, cétones, acétates, éthers, éthers de glycol			Si expo au benzène <ul style="list-style-type: none"> • examen clinique • NFP Tous les 2 ans

Produits ou procédés potentiellement utilisés	Composition des produits susceptibles d'avoir été utilisés	Mesures de prévention théoriquement à disposition (Collective, EPI)	Evaluation ou mesures de niveau d'exposition. Si effectué, date et résultat	Surveillance post professionnelle ou post exposition réglementaire
Peintures Carrosserie	Solvants Colorants et pigments : * Chrome VI ? * Chromate, sulfochromate de Pb ? Autres composants			-
Essence, carburants mécanique	Essence Carburant diesel marin Diesel			
Huiles de coupe et lubrifiants, huiles hydrauliques mécanique	Huiles peu ou pas raffinées (Haute teneur en HAP) Huiles hautement raffinées (Faible teneur en HAP)		Préciser si possible les conditions d'exposition, en particulier si brouillard d'huile	Consultation dermatologique tous les 2 ans
Amiante mécanique : garnitures de friction travail dans des locaux floqués	NB : date de l'interdiction de l'utilisation de l'amiante : 1/1/97		Préciser nature des travaux, date et durée des expositions	<ul style="list-style-type: none"> • examen clinique • radio pulmonaire • EFR éventuellement Tous les 2 ans
Gaz échappement essai moteur	Essence Diesel			

ATTESTATION D'EXPOSITION : éléments médicaux

Délivrée le :

Identification

Nom prénom

Date de naissance

Service

Médecin de prévention

Éléments médicaux confidentiels fournis par le médecin de prévention.
*Informations couvertes par le secret médical et ne doivent être communiquées qu'à un médecin.
Ce volet ne doit pas être remis à l'administration.*

Éléments concernant la période du au

Principales pathologies présentées au cours de la période surveillée, noter si liens avec risques professionnels.

Dernière VM : date et commentaire

Examens complémentaires (noter la relation avec le risque professionnel): nature, date, résultat

Conclusions : recommandations

Pour certains produits ou procédés les modalités de la surveillance post exposition ou post professionnelle sont définies par la réglementation. Les examens à pratiquer et leur périodicité sont notés dans le tableau ci-dessus.

Pour d'autres produits ou procédés la réglementation prévoit la possibilité de poursuivre les examens complémentaires effectués pendant la période d'exposition. *Le cas échéant, des conseils particuliers pour la surveillance à poursuivre peuvent être notés ici.*

Votre médecin traitant peut se mettre en contact avec le service de médecine préventive dont les coordonnées figurent ci-dessus. Votre dossier médical est conservé dans ce même service et peut vous être transmis sur demande.

Si des médecins le souhaitent, peuvent être notés ici les autres nuisances auxquelles l'agent a pu être exposé pendant son activité professionnelle (telles que bruit, manutention)

Le médecin de prévention